

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRIMATURE



**ARMP**  
AUTORITE DE REGULATION  
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

## ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 206/2025

A L'ENTREPRISE NEW JENOVIC PRINT SARLU.

Après avoir reçu le contrat du marché n° 07/3/001/DAO/AAOON/001/MF/CGPMP-1/MINPRO/FIN.ECO.JEUN/CAB/E.E.K.M/K.OR/2024, conclu avec le Ministère Provincial en charge des Finances, Economie et Jeunesse du Kasai-Oriental, pour un montant total hors taxe de francs congolais trois cent cinquante-deux millions sept cent soixante mille quatre cent vingt-trois, dix centimes (CDF 352 707 423,10) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit francs congolais deux millions quatre cent soixante-huit mille neuf cent cinquante-un, nonante-six centimes (CDF 2 468 951,96), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 03/10/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Me. Claude KIZEMBA MUKI  
Directeur Général